

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 22****Pouvoirs : 03****Excusé : 01****Absents : 03****Qui ont pris part****à la délibération : 25**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**Date de convocation : 12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de monsieur Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie -M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Romain – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. FONTANA Alain.

Absents : Mme ASNARD Marjorie – Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

14. PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES DU 4ème TRIMESTRE - 2025

PJ : Décisions municipales 4ème trimestre -> DM n°52-2025 à n°60-2025

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 et à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal lui a délégué un certain nombre de compétences.

La délégation de ces attributions permet une meilleure réactivité et souplesse des services dans l'organisation de l'administration. Ainsi, un certain nombre de décisions municipales ayant été prises, monsieur le maire procède à leur présentation.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de prendre acte.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

PREND ACTE

De la présentation des décisions municipales.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT